



**Commune de Chevroux**  
**Commission des finances**  
Route du Village 5  
1545 Chevroux

Chevroux, le 07 octobre 2024

## **Rapport de la commission des finances**

**« Préavis municipal N° 05 / 2024 - Arrêté d'imposition – Année 2025 »**

Au Conseil général

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La majorité de la Commission des finances, composée de Madame Bonny-Hurni Fabienne et de Messieurs Lüthi Roland, Liehti Alexandre et Gut-Lacôte Marcel, ont examiné le présent préavis.

L'année dernière, la commission des finances avait attiré l'attention de la commune sur le fait que le "Impôt personnel fixe" sous Point 4 n'était plus d'actualité. La commission des finances salue donc la suppression de cet impôt. La suppression n'exerce aucune influence significative sur les recettes fiscales de la commune, étant donné qu'elle représente moins de CHF 5000.

Les impôts sur le revenu, spéciaux et fonciers restent inchangés.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous demande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 05/2024 tel que présenté.

**Chevroux, le 07 octobre 2024**

**Pour la Commission des finances :**

  
**Marcel Gut-Lacôte, rapporteur**

**Fabienne Bonny-Hurni**



**Roland Lüthi**



  
**Alexandre Liehti**